

Dépôt de garantie financière

Les promoteurs versent une garantie financière au gouvernement pour couvrir les frais de remise en état de sites d'exploration ou d'exploitation minière si eux-mêmes se trouvent dans l'incapacité de s'en charger.

Nous voulons nous assurer que le montant de la garantie retenue pour chaque projet est suffisant, couvre adéquatement les risques et réduit la probabilité de devoir engager des fonds publics si le promoteur ne remet pas le site en état.

Nous voulons aussi que les processus servant à déterminer et à évaluer le montant des garanties soient clairs, efficaces et transparents.

Nous nous penchons en outre sur les types de garanties qui devraient être acceptés, sur le moment où le gouvernement peut puiser dans les fonds de garantie et sur les façons de renforcer les outils d'application relatifs aux garanties.

Les différences entre les activités d'exploration, d'exploitation de placers et d'extraction de quartz doivent être prises en compte dans la mise en œuvre de processus et d'exigences encadrant le dépôt de garanties.

Les attentes

But et paramètres

Il faut que la raison d'être de la garantie soit claire. Le montant de garantie versé pour un projet doit être adéquat, suffisant et tenir compte de toutes les éventualités afin de réduire les risques.

Exigences de garantie

L'exigence de garantie doit être appliquée uniformément, selon un cadre transparent et bien compris.

Détermination du montant de la garantie

Les processus servant à déterminer et à évaluer le montant des garanties doivent être clairs, efficaces et transparents.

Production de rapports publics

Les gouvernements doivent être ouverts et transparents quant aux montants de garantie détenus et dus.



Formes de garanties et saisie

La garantie doit être détenue sous une forme facilement accessible et utilisable au besoin.

Recouvrement et défaut de paiement

Des outils d'application devraient permettre au gouvernement d'agir si les garanties prévues ne sont pas versées.

Renouvellements, modifications et transferts de permis

Le versement complet de la garantie doit être exigé pour le renouvellement, la modification ou le transfert d'un permis.

Les approches possibles

But et paramètres

Nous pourrions continuer de baser le montant des garanties sur le coût de la remise en état du site ou nous pourrions mettre au point des outils permettant d'évaluer les risques et la probabilité d'une remise en état complète à long terme.

Exigences de garantie

Nous pourrions conserver une approche selon laquelle la garantie n'est requise que pour certains projets, à la discrétion de l'organisme de réglementation. Autrement, nous pourrions établir des critères d'application de l'exigence de garantie ou encore rendre la garantie obligatoire dans tous les cas.

Détermination du montant de la garantie

Nous pourrions renforcer le système actuel en instaurant des exigences relatives à la détermination du montant des garanties pour les projets d'exploitation de placers et d'exploration. Nous pourrions également améliorer la transparence en rendant publique la justification du montant établi.

Évaluation et modification des garanties

Nous pourrions continuer d'évaluer les garanties de façon discrétionnaire, en suivant les politiques, ou encore instaurer une évaluation périodique obligatoire.

Production de rapports

Pour déterminer le type de garantie, il pourrait être exigé des promoteurs qu'ils fournissent leurs documents financiers. Les montants de garantie détenus et dus pourraient aussi être rendus publics, par exemple dans un rapport annuel déposé devant l'Assemblée législative.



Formes de garantie

Nous pourrions revoir les formes acceptables de garantie pour que les sommes soient plus facilement accessibles au besoin (ex. comptant ou équivalent). Sinon, la législation pourrait établir des critères à respecter pour toute forme de garantie. Ou encore, il pourrait être obligatoire qu'une partie de la garantie soit versée en argent comptant ou sous une forme équivalente.

Recouvrement et défaut de paiement

La législation pourrait exiger le versement de la garantie avant le début de toute activité. Tout montant de garantie non versé constituerait alors une dette du promoteur envers le gouvernement. Enfin, le défaut de paiement pourrait entraîner la suspension ou l'annulation des activités autorisées.

Saisie et utilisation des garanties

Nous pourrions établir qu'il est possible de saisir la garantie d'un promoteur dans certaines circonstances, par exemple si ce dernier ne respecte pas les règles, ne procède pas à la remise en état, cesse la production sans préavis, abandonne le site ou commet un acte de faillite.

Renouvellements, modifications et transferts de permis

Nous envisageons d'empêcher les renouvellements, les modifications et les transferts de permis si les paiements de garantie ne sont pas à jour.

Questions

6.1 Selon vous, les approches envisagées en matière de garanties réduiront-elles les risques pour les contribuables? Expliquez votre réponse.

6.2 Avez-vous des commentaires ou des réserves quant aux approches envisagées en matière de dépôt de garantie? Y a-t-il d'autres points à prendre en compte selon vous?

6.3 Quelle importance accordez-vous aux éléments suivants?

- Exigence d'une garantie financière pour tous les projets d'exploration et d'exploitation minière ou pour certains d'entre eux seulement
- Réévaluation de la garantie financière tous les deux ans
- Application de mesures plus sévères si une entreprise ne verse pas la garantie exigée

Expliquez votre réponse.

